

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du Département des Côtes d'Armor

SAINT-BRIEUC, LE 23 FÉVRIER 2024

PROTECTION DE L'ENFANCE

LE DÉPARTEMENT LANCE DES APPELS A PROJETS POUR ÉLARGIR ET DIVERSIFIER L'OFFRE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

En février 2024, le Département a publié 6 appels à projets et à candidatures en lien avec l'aide sociale à l'enfance. Création de places, diversification de l'offre d'accueil, alternatives au placement ou encore traitement des informations préoccupantes sont au cœur de ces appels à projets.

« Face à une augmentation sans précédent des besoins en protection de l'enfance et à la saturation de ses dispositifs d'accueil en dépit de l'augmentation de l'offre (+ 163 places en 18 mois), le Département, chef de file des solidarités, a mis en place en 2023 un schéma des solidarités humaines ambitieux, et octroyé des moyens inédits aux politiques liées à l'enfance (+30 %). Grâce notamment aux appels à projets, nous souhaitons apporter une réponse adaptée à chaque enfant accompagné au titre de l'aide sociale à l'enfance. Mais force est de constater que l'ensemble des Départements sont en grande difficulté sur cette politique et ne peuvent pas répondre à hauteur des besoins. Il est donc impératif, comme nous le portons depuis plusieurs mois avec d'autres Départements et plusieurs institutions, de mettre en place des états généraux de la protection de l'enfance et un plan Marshall au niveau national. Les besoins des enfants en protection de l'enfance sont multiples (santé, scolarité, handicap, éducatif...) et il est de notre devoir de pouvoir y répondre collectivement, en fonction des compétences de chacun et de donner des moyens aux différents acteurs à la hauteur des enjeux », explique **Cinderella Marchand**, vice-présidente du Département déléguée à l'enfance-famille.

Pour rappel, les créations d'établissements et services médico-sociaux relèvent d'une autorisation administrative suite à appel à projet, en vertu du code de l'action sociale et des familles. La commission d'appel à projets qui statuera sur les candidatures aura lieu les 18 et 19 avril prochains, avec un objectif d'ouverture des nouvelles places en septembre 2024.

CHIFFRES CLEFS

1737 informations préoccupantes en 2023 **(+16,8 %** par rapport à 2022)

4 054 enfants suivis par la protection de l'enfance

1 674 enfants confiés

530 assistants familiaux accueillant **1003** enfants

451 mineurs non accompagnés dont 143 majeurs **(+128 %** sur un an)

LES APPELS A PROJETS

1 - Offre expérimentale d'accueil et d'hébergement de 60 places (dont 15 places d'urgence) sur l'ensemble du territoire costarmoricain en direction de mineurs âgés de 3 à 17 ans inclus

La prise en charge des enfants et adolescents devra comprendre une prestation d'hébergement en petit collectif de 3 à 6 jeunes maximum et un accompagnement socio-éducatif et médico-psychologique renforcé. Les hébergements devront être situés à Dinan, Guingamp, Saint-Brieuc, Lannion et Bégard (des variantes pourront être proposées au regard des secteurs géographiques cibles).



2- Création d'un service de 25 places de placement éducatif à domicile (PEAD)

Le placement éducatif à domicile (PEAD) vise à prendre en compte les besoins fondamentaux des enfants et à accompagner les parents dans l'exercice de leur fonction. Il vise aussi à développer une offre alternative entre le maintien dans la famille et le placement en établissement ou en famille d'accueil. Cette modalité d'accompagnement peut prévenir une séparation familiale, ou s'inscrire dans la perspective d'un retour de l'enfant dans son milieu familial. **La mesure PEAD pourra s'appliquer à la fois dans le cadre judiciaire ou administratif.**

3 - Création d'une pouponnière à caractère social de 6 places proposant un accueil d'urgence, d'observation et d'orientation pour les enfants de 0 à 3 ans

Ce dispositif viendra s'inscrire en complément de l'offre actuelle d'accueil d'urgence de 12 enfants de 0 à 3 ans du Centre Départemental Enfance Famille (CDEF). Le service devra : être ouvert 24h/24 et 365 jours par an avec des accueils jours et nuits, ajuster constamment les pratiques éducatives, offrir un cadre sécurisant et structurant en favorisant les prises en charge individuelles. Cela nécessite de prendre en compte la singularité de l'enfant, sa dynamique familiale et son histoire pour apporter une réponse adaptée. Cet accueil devra s'adapter aux besoins spécifiques des enfants en bas âge et aux enjeux des 1000 premiers jours, période clef pour le développement et la santé de l'enfant.

4 - Dispositif expérimental d'évaluation des informations préoccupantes de l'enfance en danger pour le Département des Côtes d'Armor

La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes traite un nombre croissant d'informations chaque année qu'il lui revient de qualifier de préoccupantes ou pas. L'augmentation structurelle du nombre d'IP ne permet pas en effet aux services départementaux d'assumer l'ensemble des évaluations annuelles, et une partie est d'ores et déjà externalisée. A travers cet appel à projets, le Département veut s'appuyer sur une prestation d'évaluation des informations préoccupantes auprès d'une équipe externe dédiée à la question, sur un volume évalué de 250 missions par an.

5 - Création d'une structure de 15 places pour les mineurs non accompagnés de 15 à 18 ans

Le dispositif vise à accompagner, évaluer et orienter les mineurs non accompagnés pris en charge par le Département vers les dispositifs dédiés en fonction de leur projet d'insertion scolaire et professionnelle ainsi que de leur degré d'autonomie. La durée d'accueil des jeunes serait d'environ 2 à 4 mois.

6 - Création d'une structure de 10 places pour les mineurs non accompagnés de 10 à 15 ans

Le dispositif devra prendre la forme d'un collectif (avec possibilité de diversification des modes d'accueil pour deux places), en dehors de l'agglomération de Saint-Brieuc. Il vise à exercer les fonctions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement éducatif globalisé auprès des mineurs non accompagnés admis ou confiés à l'aide sociale à l'enfance.

+ D'INFOS :

→ Pour toute question relative aux appels à projets ci-dessus, contacter la direction Enfance-Famille par mail à contactDEF@cotesdarmor.fr ou par téléphone au 02 96 77 68 95, ou la direction MNAFE au 02 96 62 80 70.

→ Pour consulter tous les appels à projets du Département des Côtes d'Armor, rendez-vous sur cotesdarmor.fr/appels-projets.



CONTACT PRESSE

Direction de la communication
Marion Sevenier
marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83

cotesdarmor.fr



Retrouvez tous les prochains rendez-vous presse et les derniers communiqués et dossiers de presse du Département des Côtes d'Armor sur : cotesdarmor.fr/espace_presse